



- c) Le Comité ne devrait compter que le nombre d'adhésions effectives de ses membres, mais il peut, au besoin, mettre sur pied des sous-comités ou des groupes de travail pour exécuter des tâches précises. Les conseillers et les observateurs auprès du Comité peuvent être rémunérés par les Gouvernements ou travailler sans salaire ou indemnité de séjour; etc.
- d) Les sections américaines et canadiennes du Comité nomment chacune leur président. Les présidents des deux sections sont co-présidents du Comité et assurent la liaison entre le Comité et leurs autorités respectives. Les présidents nomment les membres de leur section au contact des projets, des activités et des progrès accomplis. Après consultation des membres de sa section, chaque président peut nommer un secrétaire de section.